

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DEPARTEMENT  
DU  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SARCELLES

CANTON  
DE  
DOMONT

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 JUILLET 2020

Affiché le 09 juillet 2020

Date d'envoi des convocations : 30 juin 2020

Date d'affichage convocation : 30 juin 2020

**Présents** : Michel LACOUX – Corinne GUIBON – Guillaume POISSON – Joëlle POTIER – Pascal TESSE – Catherine LE BRETON – Joël BOUSSEAU – Viviane DECERLE – David BOUBLI – Aline MERABTENE – Christian BRUMAIN – Saliha MERZOUGUI – Gilbert BENSIMON – Camille BRUNEAU – Jocelyn JEAN LOUIS – Evelyne DIL - Thierry BOEUF – Elizabeth BEGUERY – Alain KOURDIAN – Johanne POL – Hervé BOUSSANGE – Isabelle MECHAMBRE – Samuel CORVELLEC – Nathalie GUADAGNIN – Bruno RIEGERT – Laurence GAUTHE – Thierry COMLAN (*arrivé au point n°2*) – Conseillers municipaux

**Absents excusés** : Isabelle BARBIER (pouvoir à M. Hervé BOUSSANGE) - Bachir AROUNA (*parti au point n°2*)

**Secrétaire de séance** : Camille BRUNEAU

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire prend la parole.

*« Je quitte ce soir ce mandat, que j'ai beaucoup aimé et dans lequel je me suis complètement investi. Notre bilan a été plutôt apprécié des Bouffémontois puisque deux listes menées par deux de mes adjoints ont recueilli plus de 60% des suffrages.*

*Chers Bouffémontois, chères Bouffémontoises, je ne vous remercierai jamais assez pour la confiance que vous m'avez accordé. Je ne vais pas reprendre les termes de mon intervention lors du Conseil municipal du 13 février. Je pensais que c'était le dernier, et ces trois derniers mois n'ont pas été les plus simples.*

*Sans trop préjuger du vote qui va suivre, je ne prends pas beaucoup de risque en félicitant mon successeur, Michel LACOUX.*

*Michel, tu es le premier adjoint de ces deux derniers mandats. Un acteur de la vie politique de notre commune depuis 1977. Elu durant 6 mandats soit 36 ans. C'est avec lui en 1983 que j'ai débuté mon premier mandat politique sur la commune. J'étais son délégué à la jeunesse, il était adjoint à la culture. La politique culturelle de Bouffémont restera marquée par son empreinte, c'est son ADN et je suis persuadé qu'il continuera à avoir un œil très avisé sur ce secteur. Il va accéder aujourd'hui à la fonction de Maire dont il a le désir depuis de longues années. Cette élection est le fruit de sa constance, de sa passion pour l'action publique en particulier sur notre commune. Il connaît la maison par cœur même si encore cette semaine, ensemble, on a eu l'occasion de se rendre compte de l'ampleur de la tâche dans sa diversité, sa complexité et dans la nécessité de décider parfois rapidement. Je le félicite d'abord et je lui souhaite pleine réussite pour lui et pour l'ensemble de son équipe qui pour certains sont déjà aguerris à l'exercice.*

*Dès demain, une nouvelle majorité aura de nombreux défis à relever et je leur souhaite plein de courage mais ils vont y arriver. Je veux également avoir une pensée amicale pour Hervé BOUSSANGE, qui lui aussi fut adjoint durant ces deux derniers mandats. Avec toute son équipe, ils ont fait campagne, vécu sûrement une aventure humaine passionnante. Ils échouent très près du but et je suis bien placé pour comprendre cette déception. Je l'ai moi-même vécue en 2001. Je connais leur valeur, je suis persuadé qu'il y a plus de points de convergences que de divergences avec la majorité. J'avais lors de mon intervention du 13 février souhaité aux membres de l'opposition « permettez-moi de vous souhaiter de garder cette constance et cet engagement dans l'opposition pour les années à venir ». Je suis convaincu pour certains d'entres eux, qu'ils vont suivre mon conseil. Je ne peux oublier ceux qui ne se sont pas présents ou non pas été élus pour les remercier très sincèrement du travail accompli. Permettez-moi une pensée particulière pour quelqu'un qui a le cœur serré ce soir avant de rejoindre la semaine prochaine son pays Basque, une pensée pour Agnès. Je veux conclure mon propos en remerciant très sincèrement et profondément le personnel communal avec qui j'ai adoré travailler. J'ai eu l'occasion de leur dire encore récemment que sans eux, nos politiques publiques ne pourraient pas être*

*mises en œuvre et bien évidemment un remerciement particulier à Valérie BOUDIES, Directrice Générales des Services avec qui j'ai pu travailler en pleine confiance. Encore une fois Michel, mes félicitations à toi et à toute ton équipe. Je sais que vous ferez tout pour continuer ensemble le travail accompli au développement et au bien vivre à Bouffémont. Merci. ».*

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Michel LACOUX, plus âgé des membres présents, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a déclaré les membres du Conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Mme Camille BRUNEAU a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

M. LACOUX a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 27 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Saliha MERZOUGUI et M. David BOUBLI

### **POINT N° 1 : Election du maire**

M. Michel LACOUX a invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Trois candidats aux fonctions de Maire se sont présentés : M. Hervé BOUSSANGE, Mme Nathalie GUADAGNIN et M. Michel LACOUX.

La parole est laissée à M. BOUSSANGE au nom de la liste Vivre à Bouffémont :

*« Je m'exprime au nom de la liste Vivre à Bouffémont.*

*Monsieur LACOUX, vous serez probablement dans quelques instants le maire de Bouffémont. Nous vous félicitons pour votre persévérance enfin récompensée par cette élection, ainsi que les colistiers qui vous ont fait confiance.*

*Nous partageons vous et moi, le bilan des deux derniers mandats aux côtés de Claude Robert, à qui je voudrais rendre hommage pour sa capacité à avoir emmené, patiemment et avec détermination, une équipe très diverse sur un même chemin, et la fidélité aux engagements communs qui étaient pris.*

*Nos routes se sont depuis séparées car nous avons considéré qu'il n'était pas possible indéfiniment de continuer comme avant. Sans renier ce qui a été fait, nous pensions qu'une page devait se tourner et qu'il était temps de prendre à bras le corps tout ce qui n'a pas pu l'être : un cadre de vie apaisé, des infrastructures entretenues, un développement durable au service des habitants et pas contre eux, une solidarité qui concerne tout le monde et s'exerce au-delà de ceux qui la demandent, une offre culturelle qui sorte de l'entre soi pour aller vers toutes les générations.*

*Dans un contexte très particulier de crise sanitaire qui a vu le triomphe du parti de l'indifférence, c'est votre projet que les Bouffémontois ont retenu. Le peuple a toujours raison, et malgré la faiblesse de l'écart entre nos listes, votre victoire n'est pas discutable.*

*Vous nous avez vanté pendant la campagne électorale, le fait d'être entouré par une équipe ultra compétente, déterminée à mettre en œuvre dès aujourd'hui un programme plus écologique, plus solidaire et plus animé. Alors, nous n'allons pas prendre le risque de ralentir ou d'entraver par nos modestes capacités ce formidable élan en tentant d'y contribuer à vos côtés. Ce serait dommage de priver les Bouffémontois de l'avenir radieux que vous leur promettez en ralentissant cette belle dynamique par notre inertie. Ce dont nous sommes surs, c'est qu'en effet ce mandat sera plus animé.*

*Dans les 6 ans à venir, nous entendons rester libres et fidèles à nos engagements de départ. Nous ne nous installerons pas dans une opposition systématique et stérile. Nous n'entendons pas non plus devenir une force d'appui malléable venant combler la majorité qui pourrait vous faire défaut sur certains projets. Nous jugerons objectivement et en conscience chacune des propositions. Nos voix porteront clairement et de manière responsable nos positions, pour ou contre, et nous éviterons tant que possible l'abstention qui reflète un non choix.*

*Perdre 6 ans serait un formidable gâchis face aux nombreux défis qui s'annoncent, et pour notre ville, pour Bouffémont, nous souhaitons sincèrement que ce mandat réussisse. Nous vous souhaitons bonne chance ainsi qu'à toute votre équipe. »*

M. LACOUX s'exprime à son tour :

« Continuons ensemble.  
Les urnes ont tranché

*C'est la première fois que quatre listes se présentaient dans notre commune et que les quatre se sont maintenues au second tour. Odile PEAN m'a fait observer le dernier samedi de campagne que plus d'une centaine de personnes mobilisées place Vauban c'était somme toute assez remarquable.*

*Mais cela n'a pas suffi à faire voter les Bouffémontois en masse !*

*Comme je l'ai dit dimanche soir sur le perron de la mairie à l'annonce des résultats, la modestie est de mise.*

*Modestie donc, quant à la participation. Elle a été faible. C'est la première fois que la vague abstentionniste nous submerge de la sorte. Quasiment toujours à Bouffémont, la participation est supérieure à celle du pays.*

*Modestie aussi en regard du faible écart entre notre score et celui de la liste suivante ; même si plus d'une dizaine de témoignages d'électeurs nous ont dit être restés chez eux pour le second tour, parce qu'ils pensaient que le résultat était acquis depuis le 15 mars !*

*Modestie encore par le contexte dans lequel cette élection s'est déroulée et son résultat acquis : un scénario inédit avec deux tours de scrutin à trois mois d'intervalle, sur fond d'une crise sanitaire, économique et humaine sans précédent, qui nous obligera à d'abord nous atteler à remettre notre ville sur ses pieds.*

*La loi électorale concernant les élections municipales est ce qu'elle est. Pour garantir la stabilité, elle assure une large majorité en sièges à l'équipe qui arrive en tête. C'est rude pour ceux qui pouvaient espérer mieux et je comprends la déception et l'amertume des listes qui sont arrivées derrière celle que je conduisais.*

*Une majorité de Bouffémontois ont donné leur accord à ce « Continuons ensemble »*

*Continuer ensemble, ce n'est pas un slogan passéiste ni un slogan immobiliste ; c'est au contraire, en s'appuyant sur le socle des réalisations acquises, poursuivre sur cette trajectoire tracée par les équipes de Michel COFFINEAU et durant les deux mandats réussis de Claude ROBERT, dans un équilibre entre solidarité, cadre de vie, animation et citoyenneté.*

*C'est cela que nous entendons voir perdurer et améliorer. C'est cela que j'entends mener avec notre équipe. C'est pourquoi je vous présente ma candidature. »*

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne. Tous les conseillers ont accepté de prendre part au vote à l'appel de son nom.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	28
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrage exprimés	28
Majorité absolue	15

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Monsieur BOUSSANGE Hervé	05	cinq
Madame GUADAGNIN Nathalie	03	trois
Monsieur LACOUX Michel	20	vingt

M. Michel LACOUX a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

M. Michel LACOUX a dès lors repris la présidence de la séance et a pris la parole :

« Me voici donc Maire de Bouffémont. Le troisième Maire de gauche de notre ville, après Michel COFFINEAU et Claude ROBERT.

*On change le Maire à Bouffémont le jour même où on change le chef de gouvernement : quelle drôle de coïncidence !*

*Une différence cependant : les Bouffémontois ont choisi la continuité ; les Français aspirent plutôt au changement, mais j'arrêterai là l'allusion à la politique nationale.*

*Comme il est d'usage dans ces circonstances, j'ai reçu beaucoup de témoignages de sympathie, d'encouragements, beaucoup de félicitations. De tous horizons, de toutes générations. Cela fait chaud au cœur, surtout lorsqu'ils viennent d'anciens élèves par exemple. J'en cite un seul, celui de Robert DAVIOT car je sais qu'au-delà de l'amitié qui nous lie, c'est à Bouffémont tout entier qu'il adressait ses félicitations.*

*Quelques-uns m'ont écrit « depuis que le temps que tu milites, tu le mérites bien ! »*

*Je vois l'idée, mais il n'y a pas de mérite là-dedans.*

*Le seul mérite que je puisse m'accorder, c'est celui de la fidélité à des idées, et celui de la cohérence avec moi-même.*

*La seule chose dont je m'honore, c'est d'être resté fidèle à la ligne de conduite que je me suis fixé, jeune homme, en réfléchissant aux affaires du monde et de la cité, par mon engagement, citoyen, syndical et politique mais surtout local.*

*Si je me suis engagé, une nouvelle fois, dans cette campagne si singulière, c'est d'abord parce que j'aime ma ville, toujours aussi passionnément, mais aussi parce que, politiquement, j'ai perçu le risque d'une dérive vers moins de solidarité, d'une insuffisante prise en compte des problèmes écologiques, et une menace pour le fragile équilibre de notre cité.*

*Nous avons annoncé la couleur dans cette campagne ; d'autres ont fait différemment.*

*Nous avons eu le soutien de toutes les familles de la gauche et de Europe écologie les verts. C'est une performance assez rare.*

*Nous en sommes fiers mais nous savons que ce n'est pas là l'essentiel.*

*Malgré tout ce que l'on en dit, je crois en la politique, malgré tout.*

*Mais je ne suis pas un homme de parti pour autant et tous les membres de notre liste ne viennent pas de cette famille, de la gauche.*

*Et je crois, si on prend un peu de hauteur au plan philosophique, à la différence fondamentale entre la Droite et la Gauche mais je pondère immédiatement cette affirmation par une autre : pour faire nation, pour faire communauté pour faire ville, pour faire Bouffémont, au-dessus de la droite, au-dessus de la gauche il y a la République, et le sens de l'intérêt général.*

*Et pour réussir nous devons aller au-delà de nos engagements respectifs, et travailler avec toutes les forces vives, pour faire de Bouffémont une ville apaisée et heureuse.*

*Je rappelle brièvement nos priorités :*

*Engager de multiples actions pour la transition écologique, améliorer notre bilan carbone, la qualité de la vie, y compris animale,*

*Maintenir un haut niveau des services et des solidarités indispensables. Le Ccas a dû déjà engager 13000 euros supplémentaires pour venir en aide à des familles en détresse,*

*Soutenir notre vie associative culturelle, sportive et commerciale; nous avons dû annuler le Carnaval, la Fête de la Pentecôte, de la musique ; il n'y aura pas de 14 juillet mais on peut quand même espérer une fête cet automne car le besoin de se retrouver est très grand.*

*Entretenir et rénover notre patrimoine avec quelques équipements,*

*Assurer tranquillité publique et sécurité pour tous : malgré tous les efforts que fait l'école, que font les associations, les groupes religieux, les familles, les incivilités nous gâchent la vie. Au fond vous le savez bien, il n'y a pas de remède miracle ; il faudra bien que nous travaillions tous dans le même sens.*

*Et puis nous sommes au XXI siècle, prenons dans la technologie ce qu'elle peut apporter de meilleur, faisons entrer le numérique dans notre quotidien et dans la gestion des bâtiments.*

*Et tout cela nous le ferons avec vous. Nous ouvrirons largement les commissions, un budget participatif rapprochera les habitants de la décision ; la démocratie locale sera à l'honneur.*

*Et puis parlons franc, pas besoin d'être un grand spécialiste pour avoir noté des points de convergence entre notre programme et celui de la liste d'Hervé BOUSSANGE. Nous pouvons sans doute travailler ensemble.*

*Alors on me demande Michel heureux quand même ?*

*Oui, sans doute mais ces trois derniers mois ont été très étranges ; très douloureux pour certains, plus tranquilles pour d'autres, porteurs d'espoir de plus de justice, ou de pessimisme accru.*

*Nous n'avons pas pu profiter du printemps ; l'été est arrivé sans que l'on s'en rende compte...*

*Heureux, oui, sans doute, mais surtout fier de cette équipe mixte à double sens, et surtout concentré et déterminé pour affronter une période difficile.*

*Restons modestes : nous n'en avons pas encore fini avec le virus. Edgar MORIN nous conseille d'apprendre à vivre avec l'incertitude, avec le doute.*

*Incertitude quant à l'évolution sanitaire ; doute quant à la réalité des aides promises par l'État...*

*Et puis il n'est pas facile, non plus, de succéder à Claude ROBERT et à deux mandats réussis avec de belles réalisations que vous connaissez.*

*Je suis fier d'avoir été son premier adjoint, fier de l'avoir aidé ; avec d'autres, à cette réussite.*

*Réussirons nous aussi bien ? La barre est haute. Je le sais.*

*En tout cas nous ferons tout pour cela, avec les Bouffémontois !*

*Mais nous ne le saurons qu'au bout de ce mandat. Alors rendez-vous dans six ans !*

Et en attendant, tous, tous autant que nous sommes autour de cette table, avec nos responsabilités respectives, au travail ! Pour cette ville que nous chérissons tous. »

M. Bachir AROUNA a attendu que Monsieur le Maire ait ceint son écharpe pour prononcer les mots qui caractérisent cette élection : pugnacité, persévérance et justice :

« Monsieur le Maire, vous avez eu de la pugnacité tout comme la pugnacité de l'opposition que j'ai représentée pour conduire un projet différent du votre. Nous vous félicitons pour plusieurs raisons notamment le prix de la persévérance. J'ai le souhait de plus d'équité dans la gestion de la commune. Gérer la ville avec un peu plus de justice et de justesse dans le but de mieux vivre ensemble. En ce qui concerne Changeons d'Air, si des décisions intéressantes sont mises en œuvre, nous les soutiendrons tout comme nous saurons nous opposer sur des décisions qui diviseraient les Bouffémontois. Je vous souhaite bonne chance. ».

Départ de M. Bachir AROUNA et arrivé de M. Thierry COMLAN.

## **POINT N° 2 : Détermination du nombre d'Adjointes**

Sous la Présidence de M. Michel LACOUX, Maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 8 adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 7 adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, a fixé à 8 le nombre des adjoints au Maire de la commune.

## **POINT N° 3 : Election des Adjointes**

Le Maire a rappelé que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidatures, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée :

Guillaume POISSON
Joëlle POTIER
Pascal TESSE
Viviane DECERLE
Joël BOUSSEAU
Catherine LE BRETON
Gilbert BENSIMON
Corinne GUIBON

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné antérieurement.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	28
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	08
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	15

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Guillaume POISSON	20	vingt

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste proposée par Monsieur le Maire.

Après avoir reçu son écharpe de la main du Maire, chacun des adjoints s'exprime à son tour.

M. Guillaume POISSON, 1<sup>er</sup> adjoint aux Associations, Sport, Jeunesse et Prévention :

*« Merci Monsieur le Maire, merci également à Claude ROBERT avec qui j'ai travaillé sur ce dernier mandat. Une pensée particulière pour Michelle DEMARCHELIER avec qui j'avais commencé ce premier mandat et qui m'a appris ce qu'est le travail d'élu. Bouffémontois depuis 1974, membre d'association dès mes 15 ans et je n'ai jamais quitté le milieu associatif. Je suis honoré de poursuivre le travail entamé sur le précédent mandat dans les pas et la continuité d'Agnès GUERRIER. Au sujet de la Jeunesse et Prévention, dont j'assurai la responsabilité, il y a beaucoup à faire. La jeunesse de ce pays va être largement touchée par les difficultés déjà présentes et qui s'annoncent. Nous aurons une attention particulière à soutenir notre jeunesse. »*

Madame POTIER, 2<sup>ème</sup> adjointe à la Transition Ecologique prend à son tour la parole :

*« Ce deuxième mandat qui me voit passer du statut de déléguée à celui d'adjointe montre l'intérêt primordial que nous allons accorder à l'écologie au cours de cette mandature. Lors des dernières élections municipales, les résultats l'on montré un peu partout en France. Cette politique, la ligne vers laquelle nous voulons tendre le plus possible sera réalisée en collaboration avec les services municipaux. Dans le contexte de précarité que nous vivons nous souhaitons accompagner les particuliers qui le désirent afin de les aider dans leur choix et nous travaillerons également avec Seqens (bailleur social). Je poursuivrai les actions en faveur de la biodiversité, la protection des milieux, la qualité de l'alimentation pour les enfants avec les autres élus, les associations et ceux qui souhaitent apporter leur compétence dans un travail collectif. Je remercie mes collègues de l'ADREC qui se sont beaucoup investis car nous sommes plus fort ensemble. Enfin les communautés d'agglomérations avaient l'obligation de mettre en œuvre le Plans Climat Air Energie Territorial depuis le 28 juin 2016 mais il va falloir aller dans ce sens. Le temps passe mais pourtant pour le climat il ne se passe pas grand-chose » Elle conclut avec une citation d'Antoine de SAINT-EXUPERY « nous n'héritons pas de la terre de nos parents nous l'empruntons à nos enfants. »*

Monsieur Pascal TESSE, 3<sup>ème</sup> adjoint à l'Urbanisme, Travaux et Accessibilité s'exprime à son tour :

*« C'est une grande première en tant qu'élu municipal. Je mesure le travail qui se présente et c'est avec beaucoup d'honneur et de responsabilité que je prends la fonction. Je m'appuierai sur mon expérience professionnelle pour assumer cette délégation. Avec mon prédécesseur, nous avons déjà commencé à travailler sur l'éventail des travaux à réaliser. J'espère être à la hauteur de cet engagement. »*

Madame Viviane DECERLE, 4<sup>ème</sup> adjointe aux Affaires sociales et au Logement prend la parole :

*« Bouffémont est une ville solidaire et généreuse. C'est le fruit de son histoire et du nombre exceptionnel d'habitants impliqués dans la vie locale et associative. La deuxième richesse de Bouffémont est d'être depuis longtemps une ville où les mixités sociales et générationnelles permettent des échanges enrichissant pour tous. C'est en s'appuyant sur ces richesses que nous allons continuer à travailler et à accompagner tous les Bouffémontois. Qu'ils soient locataires ou propriétaires, qu'ils soient cadres ou ouvriers, nous serons à leur écoute pour les aider à faire face à toutes les difficultés au vu du contexte national actuel. Il faut plus que jamais être à l'écoute de tous et je sais que je serai soutenue dans cette démarche par l'ensemble des élus ici présents. Nous continuerons également à développer des activités d'ouvertures du Centre social sur la ville pour tous les publics. »*

Monsieur Joël BOUSSEAU, 5<sup>ème</sup> adjoint à la Culture et à l'Animation globale prend la parole à son tour :

*« Permettez-moi de remercier notre équipe Continuons Ensemble, les Bouffémontois qui se sont déplacés pour voter dimanche dernier et plus particulièrement Michel qui par sa détermination et son énergie nous prouve bien que ce n'est pas parce que l'on a un passé, que l'on n'a pas d'avenir. En ce qui concerne les secteurs qui me sont confiés, le travail mené par Michel et Alain DAUDE (Président de l'OMCA) a donné satisfaction aux Bouffémontois. Il ne me semble pas utile de mener une révolution culturelle. Par contre nous nous efforcerons d'apporter un processus d'« écologisation » (néologisme de M. Hubert VEDRINE). La monoculture étant préjudiciable tant à la nature qu'à l'homme, le maître mot de nos actions sera donc la polyculture voir la « permaculture » (Edgar MORIN). La Commission culture s'appuiera sur les compétences et les ressources existantes afin de proposer de construire des actions culturelles identifiées sur les demandes et les attentes. La période que nous venons de vivre nous a montré à quel point les activités culturelles partagées sont indispensables au bien-être. Et comme le dit Edgar MORIN, nous devons faire la distinction entre les divertissements qui nous détournent de l'essentiel pour le frivole et le bonheur que nous trouvons à la lecture, à l'écoute ou à la vision de chefs d'œuvre et qui nous ont tant aidé à traverser l'enfermement et nous ferons regarder en face notre destin d'humain. »*

Madame Catherine LE BRETON, 6<sup>ème</sup> adjointe à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Vie scolaire s'exprime :

*« Cela fait deux ans que je suis déléguée aux Affaires scolaires et je suis contente de continuer puisque l'enseignement « est dans mon ADN ». C'est un secteur très transversal et je m'immisce souvent dans les réunions de divers secteurs. On ne peut pas parler de l'enseignement sans évoquer la période que l'on vient de traverser et le dernier trimestre scolaire qui a été très éprouvant. Grâce au Maire « d'hier », à la pugnacité des personnels communaux et à la capacité remarquable d'adaptation des enseignants on a pu réaliser 4 rentrées successives en 3 semaines. Pour tous cela, je suis très heureuse de continuer et je suis sûr que l'on va continuer à y arriver avec Monsieur le Maire « d'aujourd'hui ». »*

Monsieur Gilbert BENSIMON, 7<sup>ème</sup> adjoint aux commerces et à l'Activité économique souhaite s'exprimer :  
« Je tiens à remercier Monsieur Claude ROBERT et Monsieur COFFINEAU, c'est un plaisir d'être Bouffémontois. Une ville vivante et agréable est une ville disposant d'un éventail de commerces. C'est pourquoi nous avons à cœur d'accompagner nos commerçants et d'encourager leur développement. Nous favoriserons aussi l'arrivée de nouveaux commerçants qui souhaitent s'installer dans notre belle ville. »

Pour finir, Madame Corinne GUIBON, 8<sup>ème</sup> adjointe aux Finances prend la parole :

« On m'a souvent présentée comme la personne qui dit « non » au cours du dernier mandat. Malheureusement ou heureusement il en faut une. En ces temps compliqués, les derniers mois ont montré la fragilité de notre système économique et la difficulté de maintenir l'équilibre financier. La gestion du budget communal va demander de la rigueur et je compte bien m'employer à cela. C'est nécessaire pour que Bouffémont reste non endetté, comme c'est le cas aujourd'hui. ».

#### **POINT N°4 : Lecture de la Charte de l'élu local**

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte ci-dessous :

- « 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- « 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- « 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- « 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- « 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- « 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- « 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

#### **POINT N° 5 : Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ses articles L 2122-22, L 2122-23 et L 2122-18 et considérant les dispositions de l'article L 2122-22 permettant au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Considérant que dans un souci de favoriser une bonne administration communale et pour la durée du mandat, il est nécessaire de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1°- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2°- De fixer, dans les limites d'un montant de 2 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3°- De procéder, dans les limites d'un montant unitaire ou annuel de 750 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4°- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret pour les marchés à procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5°- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6°- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7°- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8°- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9°- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- 10°- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 11°- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13°- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14°- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15°- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code, dans la limite de 750 000 € ;
- 16°- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- 17°- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- 18°- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19°- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20°- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 € par année civile ;
- 21°- D'exercer, au nom de la commune, dans la limite de 750 000 €, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- 22°- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- 23°- De signer les conventions d'objectifs avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, dans la limite où la dépense est inscrite au budget ;
- 24°- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Monsieur CORVELLEC propose de supprimer le point n°3 sur les taux de change comme sécurité juridique afin d'éviter tout emprunt toxique. Il propose également de rajouter un point n° 25 comme suit : « *Demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales dans les conditions fixées par le Conseil municipal l'attribution de subventions* ».

Monsieur le Maire lui indique que ces délégations sont issues d'un article du Code Générales des Collectivités Territoriales, qui ne sont pas modifiables. On peut enlever des délégations mais on ne peut pas en rajouter.

Le Conseil municipal, avec 27 voix pour et 1 abstention (M. CORVELLEC), confie à Monsieur le Maire les délégations citées ci-dessus pour la durée du mandat.

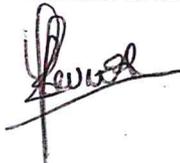
#### **POINT N° 6 : Questions diverses**

Une question diverse a été enregistrée. M. Bachir AROUNA demande au Maire élu d'établir un calendrier prévisionnel des conseils municipaux et commissions qui auront lieu pour le reste de l'année 2020 afin de permettre une organisation sur le long terme.

Le Conseil municipal retient à l'unanimité cette idée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

La secrétaire,  
Camille BRUNEAU



Le Maire,  
Michel LACOUX

